

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/895 - Construction de logements sociaux - 1323
Appel à projets conjoint de la CUS et du Département
concernant la création de résidences autonomes pour des
personnes en situation de handicap - Labellisation des projets

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'appel à projets conjoint entre la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le Département, de labelliser les deux projets suivants de résidence autonome en faveur de personnes souffrant d'un problème de santé ou en situation de handicap sur le territoire de la CUS :

- le projet de l'Etablissement public de santé Nord-Alsace (EPSAN) et de "Batigère", dont le site est en cours de validation, avec une réservation de subvention départementale maximale à hauteur de 60 000 €

- le projet des "Amis de l'arche" dans l'écoquartier "ZAC Danube" à STRASBOURG, en lien avec la Société d'aménagement et d'équipement de la Région de Strasbourg (SERS) et le "Nouveau Logis de l'Est", avec une réservation de subvention départementale maximale à hauteur de 90 000 €.

Par ailleurs, elle prend acte du retrait du dossier déposé par le "Nouveau Logis de l'Est" avec "Ti'Hameau".

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-82722-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13